



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 25 septembre 2024

OBJET :

DE-24-09-1-08) CESSION DE LOTS DE COPROPRIETE DANS L'IMMEUBLE
SIS 95 RUE DIDEROT A L'ASSOCIATION FREHA, BAILLEUR SOCIAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 12 septembre 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme VALERO, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN, M. GAGNY.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme BRÉON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240925-lmc1H12370H1-DE
Date de réception en Préfecture : 30/09/2024
Date de Publication : 30/09/2024

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la décision de préemption DM-24-119 en date du 8 avril 2024, des lots 26 et 44 dans l'immeuble en copropriété, sis 95 rue Diderot correspondant à un appartement de 21 m2 et une cave, au prix de 122 000 euros,

Vu la proposition d'acquisition de l'association FREHA, bailleur social, des lots 26 et 44 euros au prix de 122 000 euros ;

Vu l'avis de la direction départementale des finances publiques en date du 28 mars 2024,

Considérant que le projet de création d'un logement social par l'association FREHA, acteur de l'insertion par le logement est conforme aux objectifs de la politique menée par la commune en matière de mixité sociale dans l'habitat ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques, Développement économique, Domaine du 18 septembre 2024,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Décide la cession à l'association FREHA, bailleur social des lots 26 et 44 dans l'immeuble en copropriété, sis 95 rue Diderot correspondant à un appartement de 21 m2 et une cave, au prix de 122 000 euros,

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer les actes correspondants.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé